



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 février 2024**Point n°02/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 février à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 24 janvier 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Charline CLAVEAU, Nicole BONNEFOY, Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard ROY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	6
Votants	14

Objet : Subvention au Reca (Réseau des Ecoles de Cinéma d'Animation)

Le Réseau des écoles françaises de cinéma d'animation (RECA) a été créé le 1^{er} janvier 2012. Le RECA regroupe aujourd'hui 33 écoles françaises qui font l'objet d'une reconnaissance incontestable par le milieu professionnel, en France et à l'étranger.

La création du réseau a été accompagnée et soutenue par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), par les syndicats d'employeurs représentatifs du secteur : le Syndicat des producteurs de films d'animation (AnimFrance) et la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (FICAM) ainsi que par le Pôle Image Magelis.

Les écoles du RECA : ArtFx, Arts et Technologies de l'Image Université Paris 8 (ATI), Ecole Emile Cohl, Ecole Georges Méliès, Ecole Pivaut, Ecole des métiers du cinéma d'animation (EMCA), Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Ecole supérieure des arts appliqués et du textile (ESAAT), Gobelins l'école de l'image, Institut de l'Image dans l'Océan Indien (ILOI), Institut Sainte-Geneviève, Isart Digital, la Poudrière, L'institut supérieur des arts appliqués (LISAA), MOPA, Supinfocom Valenciennes, l'Atelier, Ecole Estienne, l'IDEM, ESRA 3D Paris et Rennes, Bellecour, ESMA Montpellier et Toulouse, ECV Aquitaine, Ariès Lyon, IIM, Pôle 3D Roubaix, Atelier de Sèvres, Ecole des Nouvelles Images, Waide Somme, Creative Seeds, ESRA Côte d'Azur et VFX Workshop.

Ces écoles sont de statuts divers – public, privé ou consulaire. Elles mettent en œuvre des pédagogies singulières. Le RECA reconnaît cette diversité comme une richesse, profitable aux étudiants et à l'ensemble du secteur. Le RECA n'a donc pas vocation à intervenir dans la pédagogie ni dans l'organisation de chacune des écoles membres, ni à devenir un instrument de promotion au service de ses membres, considérés collectivement ou individuellement.

Depuis le 1er janvier 2017, le RECA est une association indépendante. Cette association est reconnue d'intérêt général depuis 2020.

Le Bureau élu est composé de :

- Anne Le Tallec (Institut Ste Geneviève, Paris), Présidente
- Fahim Boukhelifa (LISAA, Paris), Vice-Président
- Sophie Daste (ATI Paris 8, Saint-Denis), Trésorière

Christine Mazereau est Déléguée générale.

Le RECA poursuit trois objectifs principaux :

- mettre en place les outils d'une meilleure lisibilité de l'offre de formation pour les familles et les étudiants ;
- travailler à un dialogue soutenu et constructif avec l'ensemble du milieu professionnel ;
- être un interlocuteur des institutions et organismes concernés par les logiques de formation et d'emploi dans le secteur de l'animation.

Le réseau dispose d'un site internet spécifique : www.reca-animation.com. Le site a été renouvelé en 2023. Le RECA propose également une newsletter mensuelle et produit des études thématiques sur le secteur.

Le RECA organise différentes actions comme Les Journées du RECA à destination du public étudiant mêlant Master Class et speed dating avec des studios, le Disney Art Challenge, un concours de clip animé en partenariat avec Les Femmes s'Animent et la CPNEF Audiovisuel et enfin les soirées du RECA.

En 2023, deux nouveaux groupes de travail se sont constitués : le premier sur les stages des étudiants, le deuxième sur la mise en place d'une labélisation des écoles. Ce dernier point est apparu comme crucial aux membres de l'association face à la croissance de l'offre de formation en animation et à la marchandisation grandissante du secteur, aux dépens de la qualité des formations et des étudiants.

Le budget prévisionnel du RECA pour l'année 2024 s'élève à 82 500 €, en légère hausse par rapport à 2023. Les ressources sont constituées par :

- les cotisations des écoles membres, d'un montant global de 27 000 € ;
- une subvention du CNC d'un montant de 44 000 € ;
- une subvention d'AnimFrance d'un montant de 1500 €
- une subvention de la FICAM d'un montant de 1500 €
- une subvention du Pôle Image Magelis d'un montant de 1500 €
- une subvention privée de 1500 €
- Autres produits

En soutenant le RECA, le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis poursuit son action en faveur de la formation et de l'emploi dans le secteur de l'animation initiée en 2009 et poursuivie depuis plus de 15 ans dans le cadre des Rencontres Animation Formation. La participation à un tel réseau démontre l'engagement du Pôle Image pour toutes les questions de formation et d'emploi tout en s'assurant des liens directs avec les professionnels du secteur de l'animation.

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance des informations données.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 13 février 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 13 février 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 13 février 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

